



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 18 AOÛT 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} août 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

9 membres présents : BARRET Elodie, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, ORARD Claude, ROBIN Anick.

3 membres représentés : Guillaume FRANDON-MOTTET (représenté par Anthony DIPALO)
Lydie CHANTEPY (représentée par Danielle CLEMENT)
Gilles BENOKBA (représenté par Chantal COMBET)

2 membres excusés : Chantal BARRET, Yannick DURAND
Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 par 11 POUR et 1 abstention (Chantal COMBET)

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 à l'unanimité

1/ PRESENTATION DES RAPPORTS 2024 ETABLIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO

Madame le Maire expose que, conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte.

Madame le Maire présente les rapports annuels 2024 établis par Valence Romans Agglo.

Danielle CLEMENT indique que notre communauté de communes, Valence Romans Agglo est très bien gérée. D'autres sont en déficits cette année.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports sur la qualité du service 2024 établis par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo.

10 Conseillers Municipaux prennent acte et 2 s'abstiennent (Chantal COMBET et Gilles BENOKBA)

- **PRECISE** que ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

2/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2024

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU la séance de la CLECT du 4 juin, à laquelle Mme Danielle CLEMENT (titulaire) et M. FONTANEZ Cyrille (suppléant) ont été régulièrement convoqués.

VU le rapport 2024 de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes relatives aux transferts au 1^{er} janvier 2025 et aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées d'une part aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1^{er} janvier 2025 et d'autre part aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Danielle CLEMENT indique que le montant des charges transférées pour notre commune pour l'année 2025 est de : 29 463€.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 10 POUR et 2 abstentions (Chantal COMBET et Gilles BENOKBA) :

- **D'APPROUVER** le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo tel qu'annexé à la délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la délibération.

3/ CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un besoin de renfort sur le service cantine au vu du nombre exponentiel d'enfants inscrits en cantine, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3.1° de la loi N° 84-53.

Florane DIAKITE rappelle que ce poste concerne celui d'un agent de la cantine, qui a déjà eu plusieurs contrats avec la commune. Il s'agit d'un agent très compétent, qui assure le service cantine avec les maternelles et qui gère occasionnellement les enfants de primaires. Elle est un repère stable pour les enfants et est très attachée à la commune.

Christophe CHALOIN demande s'il s'agit d'un contrat temporaire.

Florane DIAKITE répond que oui, il s'agit d'un contrat à durée déterminée. Cette personne a plusieurs contrats à côté, cette formule lui convient, et convient aussi à la commune.

Florane DIAKITE rappelle que la restauration scolaire est liée aux effectifs des enfants présents, cela peut varier au fil des ans.

Chantal COMBET demande le nombre d'agents sur le temps périscolaire.

Florane DIAKITE répond qu'il y a 2 agents assurant le service des primaires et 2 agents assurant le service des maternelles, soit au total 4 agents. Il y a 2 agents titulaire, un CDD et une personne venant d'Archer.

Christophe CHALOIN demande le nombre d'enfants en moyenne en service.

Florane DIAKITE répond qu'il y a de fortes affluences sur les mardi et jeudi. Il y a régulièrement 65 enfants inscrits, jusqu'à 67 enfants en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 POUR et 1 abstention (Gilles BENOKBA) :

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent à compter du 1^{er} septembre 2025 pour assurer le renfort du service cantine,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026. Cet agent assurera la fonction d'agent technique polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8 heures uniquement sur les périodes scolaires. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.
- **PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques,
- **DIT** que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget,
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de travail correspondant.

4/ INSTAURATION D'UN TARIF SPECIAL POUR LA GARDERIE EN CAS DE NON INSCRIPTION

Madame le Maire rappelle que la commune propose un service de garderie périscolaire afin d'accueillir les enfants en dehors du temps scolaire, avec un tarif actuellement fixé à 1 € par demi-heure de présence (payé sous la forme d'un ticket d'inscription de 1€).

Toutefois, il est constaté de manière récurrente que certains parents ne procèdent pas à l'inscription préalable de leurs enfants, ce qui perturbe l'organisation du service : gestion des effectifs, encadrement, sécurité et mobilisation des personnels.

Afin d'encourager les familles à respecter les délais d'inscription et permettre une gestion prévisionnelle efficace, il est proposé de maintenir le tarif actuel de 1 ticket / 1 € par demi-heure pour les enfants inscrits dans les délais, et de faire payer 2 tickets, soit 2 €, par demi-heure pour les enfants non-inscrits à l'avance.

Les inscriptions pourront se faire jusqu'à la veille, à 23h59, via le système prévu à cet effet.

Florane DIAKITE rappelle que suite au nombre exponentiel d'enfants présent en garderie du soir, un second agent est présent 3 jours par semaine pour seconder notre ATSEM sur ce temps.

Elle indique qu'il y a certains seuils, qui pourraient nécessiter le renfort d'un troisième agent.

Il est aujourd'hui proposé d'instaurer un tarif spécial de garderie en cas de non inscription dans les délais impartis, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille au soir, 23h59, ce qui est déjà assez souple.

Cela est proposé car des familles mettent leurs enfants en garderie sans inscription. Les agents ne sont donc pas au courant du nombre réel d'enfants présents en garderie et ceci complique la gestion. Il s'agit aussi d'une question de sécurité.

Florane DIAKITE rappelle qu'une question similaire (la gestion des enfants non-inscrits en cantine, dont les parents apportaient systématiquement un pique-nique) a été réglée il y a quelques années.

Florane rappelle que cela est un service aux parents, mais qui doit être sécurisé, et pour les enfants et les agents.

Chantal COMBET demande combien de familles sont concernées par ces problèmes d'inscriptions.

Florane DIAKITE répond que ce sont régulièrement les mêmes familles, entre 4 et 5. Cela représente peu de familles, mais si 4 fratries de 3 enfants ne sont pas inscrites, cela peut représenter 12 enfants supplémentaire à gérer par nos agents.

Chantal COMBET dit qu'il faut dialoguer avec ces familles, comprendre pourquoi ce manque d'inscriptions.

Florane DIAKITE répond que plusieurs mails et courriers ont déjà été faits, cela n'a rien changé.

Florane DIAKITE rappelle qu'il y a eu un gros travail sur les 5 dernières années, il y a eu de nombreux rendez-vous avec les parents d'enfants qui ne respectaient pas le règlement du périscolaire.

Florane DIAKITE rappelle qu'en cas de non inscription en garderie, nous sommes censés refuser les enfants et appeler la gendarmerie. Il est donc proposé une solution plus souple afin de ne pas pénaliser les enfants, mais il faut que les parents jouent le jeu pour que ce service puisse fonctionner.

Chantal COMBET s'interroge sur la gestion des enfants dont les parents ont un problème exceptionnel (problème de circulation sur la route notamment).

Cyrille FONTANEZ dit qu'une majorité de parents préviennent en cas de retard exceptionnel, et cela peut arriver effectivement. Néanmoins, il faut remarquer que les familles non inscrites régulièrement ne préviennent pas les agents.

Florane DIAKITE rajoute qu'il peut effectivement y avoir des retards de parents exceptionnellement, cela arrive, on reste humain et on sait faire la différence. Mais quand c'est récurrent, ce n'est pas normal. Ce point sera expliqué aux réunions de rentrée scolaire.

Anthony DIPALO explique qu'en tant que parent, il préfère payer ce tarif spécial et savoir ses enfants en sécurité. Il rappelle que ce dispositif s'adresse principalement aux parents qui n'inscrivent pas leurs enfants régulièrement. Donc si cela arrive exceptionnellement, il préfère payer un ticket supplémentaire qui représente 1 euro, mais savoir ses enfants gardés et en sécurité.

Chantal COMBET dit que les parents concernés devraient être interdits de garderie, au bout de la 3^e fois par exemple.

Florane DIAKITE répond que cela impacterait trop les enfants, ce n'est pas le but.

Anick ROBIN dit que la seule manière de faire réagir les parents, c'est de toucher au portefeuille.

Florane DIAKITE propose de mettre ce dispositif en place dès la rentrée 2025 et de faire un point d'étape en novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 POUR et 2 abstentions (Chantal COMBET et Gilles BENOKBA), DÉCIDE :

- **DE MAINTENIR** le tarif de 1 € par demi-heure de garderie périscolaire pour les enfants dûment inscrits jusqu'à la veille à 23h59, par conséquent la dépense d'un ticket.
- **D'APPLIQUER** un tarif majoré de 2 € par demi-heure pour tout enfant présent sans inscription préalable dans ce délai, par conséquent la dépense de 2 tickets.
- **QUE** cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **DE CHARGER** Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'information des familles et à l'application de la présente décision.

5/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SPECIALE POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle la délibération 2023-03-07 du 27 mars 2023 fixant les subventions annuelles aux écoles.

Lors du dernier conseil d'école, il a été demandé par l'école primaire une subvention exceptionnelle pour financer l'achat de nouveaux livres.

Le montant demandé s'élève à 1189€.

Florane DIAKITE explique que les programmes d'enseignement changent cette année. Chaque niveau d'élémentaire est concerné.

Elle indique que les enseignantes utilisaient des livres anciens, mais à cause de ces changements de programmes, il y a nécessité de changer les livres.

L'achat de livres, qui n'est pas prévu dans le budget annuel des écoles, nécessite l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le montant de la subvention est de 1189€, déduction faite des fichiers, car le budget annuel intègre une prévision de 150€ de fichiers pour la classe de CP.

Anick ROBIN demande s'il y a une prise en charge d'une partie des livres par l'éducation nationale
Cyrille FONTANEZ répond que non, les communes sont les seules à devoir gérer cette dépense.

Florane DIAKITE dit que ces nouveaux livres sont nécessaires, car les méthodes d'apprentissage changent beaucoup. Les enfants apprennent différemment désormais, avec de nouvelles compétences.

Florane DIAKITE indique que le ministère de l'éducation a annoncé la sortie du nouveau programme au mois de juin, pour la rentrée de septembre 2025. Il était donc impossible de prévoir cela au budget communal.

Danielle CLEMENT indique que toutes les mairies sont concernées par l'achat de nouveaux livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 11 POUR et 1 abstention (Gilles BENOKBA), DÉCIDE :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1189€ pour l'achat de livres pour l'école primaire
- **RAPPELLE** le caractère exceptionnel de cette subvention

6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX ET EXTENSION DES AIRES DE JEUX EXISTANTES »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération suivante : « aménagement d'une nouvelle aire de jeux et extension des aires de jeux existantes ».

L'opération consiste à créer une aire de jeux sur le terrain derrière la maison de santé, ainsi qu'à développer les aires de jeux déjà existantes (dans les villages de Rochefort-Samson et St-Mamans). Les aménagements consistent dans l'achat et la pose de nouveaux jeux pour enfants, mais aussi l'implantation de nouvelles aires de pique-nique (tables, bancs, poubelles).

Danielle CLEMENT rappelle qu'une réunion a été organisée il y a 3 semaines sur le terrain du futur parc au niveau de la maison médicale pour échanger sur les différentes possibilités d'aménagement de ce parc. L'ensemble des Conseillers Municipaux y étaient conviés.

Suite à cette réunion sur terrain, Danielle CLEMENT indique avoir fait la demande de plusieurs devis à différentes sociétés spécialisées : Acrodis, Plein Bois, Extébois, Manutan et Loisirs Aménagements.

Christophe CHALOIN indique qu'il n'est pas contre les jeux, mais qu'il pense que le bonus ruralité pourrait servir à d'autres projets, notamment l'assainissement du camping, ou pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux que la commune loue.

Cyrille FONTANEZ répond que la secrétaire de mairie s'est renseignée auprès du service concerné à la Région, le bonus ruralité ne peut pas servir pour la mise aux normes de l'assainissement du camping et que s'il est utilisé pour la réhabilitation énergétique, il faudrait réduire ou le déduire des loyers.

Christophe CHALOIN dit que, pour lui, cette subvention pour l'achat de jeux est utilisée car il y a bientôt les élections municipales.

Florane DIAKITE répond que ce projet de parc derrière la maison de santé n'est pas nouveau et qu'il a souvent fait l'objet de discussion, y compris pour son aménagement. Le but de toutes ces réunions, dont celle de ce soir est de justement pouvoir discuter de ce projet et d'avancer. Nous avons également parlé d'agrandir l'aire de jeux de Rochefort Samson et de rajouter également des éléments à l'aire de jeux de St Mamans.

Anick ROBIN rappelle qu'une réunion a été faite sur le terrain il y a plusieurs semaines, avec l'ensemble des conseillers, pour mettre au point le projet, ce n'est pas nouveau.

Chantal COMBET dit qu'avant de mettre des jeux il faut faire un projet global, avec un véritable aménagement du parc, cheminement inclus.

Florane DIAKITE dit que nous avons des devis, et qu'il s'agit désormais d'avancer en décidant de faire des choix parmi les devis proposés. Le style de jeux a déjà été discuté et déterminé durant la réunion sur le terrain.

Christophe CHALOIN rappelle qu'il y a des arbres à couper avant de se lancer dans la pose de jeux.

Anthony DIPALO répond que cela est justement en cours, avec l'aide de plusieurs bénévoles et qu'on peut remercier. Il rappelle que plusieurs sessions de nettoyage des végétaux ont déjà été organisées par la mairie sur le terrain et qu'il y a déjà un très gros travail qui a été fait, mais on ne l'a pas vu.

Chantal COMBET demande le budget prévu pour ce projet ?

Cyrille FONTANEZ répond qu'il est budgétisé 50 000€ au total pour l'aménagement du parc, sans compter le Bonus Ruralité.

Christophe CHALOIN dit que le projet n'est pas préparé, les achats ne sont même pas déterminés avant la demande de subvention.

Cyrille FONTANEZ répond qu'il a entendu plusieurs fois en Conseil Municipal que tout était bouclé avant la réunion. Cependant, il est justement proposé ce soir que les conseillers débattent et décident durant ce temps d'échange qu'est le Conseil Municipal. Il s'agit d'une réunion de travail comme la réunion sur le terrain qu'il y a eu. On en parle exprès ce soir tous ensemble, où l'on intègre tout le monde dans la réflexion depuis plusieurs mois. Le but est d'avancer ce soir pour pouvoir déposer une demande de subvention dans les délais, sinon elle sera perdue.

Florane DIAKITE explique qu'avec toutes les bonnes volontés qui sont faites, les synthèses, les comptes rendus sans jamais avoir de retour, ni même sans savoir s'ils sont lus, cela ne va jamais. Florane DIAKITE reprend le compte rendu de la réunion du lundi 28 juillet 2025. L'installation d'une tyrolienne de 20m de long avait été validée par les Conseillers Municipaux présents ce jour. La tyrolienne sera placée en parallèle au cours d'eau. L'installation d'un parcours santé bois a aussi été validée.

Plusieurs devis ont été fait pour chiffrer l'achat d'une tyrolienne, d'un parcours santé, et d'une balançoire. De plus, il a été chiffré 2 araignées pour les villages de Saint Mamans et Rochefort, pour avoir une équité pour les équipements.

Florane DIAKITE dit qu'il est aussi prévu d'acheter 3 tables de pique-nique, 3 bancs, et 2 poubelles. Il avait également été envisagé d'acheter des tables de ping-pong.

Il avait été voulu une équité entre Rochefort Samson et St Mamans avec les deux aires de jeux.

Florane DIAKITE rappelle qu'il faut valider un certain nombre de choses, pour pouvoir déposer le dossier de subvention début septembre, pour éviter de perdre la subvention.

Cyrille FONTANEZ dit qu'afin de chiffrer les matériaux nécessaires, les fiches techniques des différents jeux seront demandées.

Claude ORARD indique qu'il faut une tyrolienne, des tables et des poubelles pour le parc de la maison médicale.

Chantal COMBET indique qu'il avait été évoqué la mise en place d'un kiosque dans le parc de la maison médicale. Ce kiosque pourrait servir à des manifestations pour les associations. Le village pourrait vivre autour de ce kiosque.

Anthony DIPALO répond qu'il trouve aussi que l'idée d'un kiosque serait bien, il a fait des demandes de devis. Il attend les retours. Il y a aussi la question au niveau de l'urbanisme pour savoir si un kiosque serait autorisé dans cette partie du terrain. Une demande sera faite au service instructeur. Anick ROBIN s'interroge sur l'utilité d'un kiosque qui ne serait peut-être pas adapté suivant les manifestations organisées et qu'il vaut mieux laisser les associations installer des barnums suivant l'aménagement souhaité.

Christophe CHALOIN dit qu'on a le temps pour utiliser le Bonus Ruralité et qu'il peut être utilisé après les élections jusqu'en 2027.

La secrétaire de mairie explique que suite à une demande à la Région, cette dernière a répondu que la demande de Bonus Ruralité doit être déposée au mois de Septembre 2025, que celle-ci sera étudiée en Novembre 2025, et que les travaux doivent impérativement commencer en Décembre 2025. A défaut, le Bonus Ruralité sera perdu et il n'est pas encore certain que ce dispositif sera reconduit à la suite des prochaines élections municipales. Mais même s'il était reconduit, il s'agira d'une nouvelle enveloppe, celle-ci sera perdue.

Florane DIAKITE poursuit en indiquant qu'il serait dommage de passer à côté de cette subvention et de ne pas pouvoir déposer le dossier à temps.

Christophe CHALOIN demande pourquoi on ne met pas l'ensemble des 50 000 euros prévu à l'aménagement, uniquement dans le parc ? Elodie BARRET répond que le but est de profiter de cette

subvention pour pouvoir aménager les trois sites : le parc de la maison médicale, l'aire de jeux de Rochefort-Samson et l'aire de jeux de St-Mamans. Il faut profiter de cette subvention
Claude ORARD explique qu'il faudrait aménager le parc et créer un cheminement piéton tout autour du lac, en décapant un peu de terre et en mettant du gravier.

Florane DIAKITE demande si nous sommes d'accord pour valider la tyrolienne, les balançoires, les tables de pique-nique, les bancs et poubelles ?

Claude ORARD répond que oui.

Danielle CLEMENT explique qu'il reste également 10 000 euros du Fond de Concours qu'on peut utiliser pour les travaux d'assainissement au niveau du camping.

Christophe CHALOIN répond qu'on pourrait utiliser cette somme sur autre chose, cela fait plus de 6 mois qu'on en parle.

Anick ROBIN lui répond que justement, cela fait donc plus de 6 mois qu'on en parle, qu'on en discute et la priorité aujourd'hui est l'aménagement.

Anthony DIPALO répond que justement, le but de ce Conseil Municipal est de discuter tous ensemble pour savoir concrètement ce que l'on souhaite et afin que l'on puisse avancer, sinon dans 6 mois on en sera toujours au même point encore.

Dans l'attente des informations nécessaires pour avancer sur ce dossier, cette délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

7/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX ET EXTENSION DES AIRES DE JEUX EXISTANTES »

Dans l'attente des informations nécessaires pour avancer sur ce dossier, cette délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

Points divers :

- Union Sportive Samsonnaise : demande de financement d'une banderole pour le Forum des associations intercommunal

Danielle CLEMENT indique qu'elle a reçu une demande de financement exceptionnelle pour l'achat d'une banderole par l'Union Sportive Samsonnaise. En effet, depuis l'année dernière, l'USS organise le forum des associations en collaboration avec les communes du Syndicat Intercommunal Barbières Bésayes Marches Rochefort-Samson. Cette année, les associations ont décidé d'acheter des banderoles qui resserviront chaque année pour cet évènement. La date et le lieu sont bien sûr interchangeable sur les banderoles. En tout, pour 4 banderoles, le devis est à 300€, soit 75€ par commune. Les autres communes auraient accepté de financer cet achat.

A l'unanimité, les conseillers valident le paiement de cette banderole par la mairie. La facture d'un montant de 75€ sera envoyée directement à la commune.

- Autre point :

Chantal COMBET souhaite intervenir concernant la rédaction de la Gazette d'août 2025. Elle demande si une commission a été prévue pour la rédaction de cette Gazette ?

Cyrille FONTANEZ répond que la maquette de la Gazette a été envoyée ce jour pour impression.

Danielle CLEMENT ajoute qu'il s'agit d'un bilan de mandat, pas d'une simple Gazette.

Christophe CHALOIN indique qu'il aurait voulu connaître le contenu de la Gazette. De plus, envoyer un mail pour une proposition d'article pour le « mot de l'opposition » la semaine du 15 août n'est pas correcte, cela ne laisse que 5 jours pour répondre.

Chantal COMBET dit qu'elle pensait faire partie d'un Conseil Municipal, et qu'il n'y avait plus d'opposition qui tenait.

Cyrille FONTANEZ répond que légalement, nous sommes tenus d'informer et de proposer le mot de l'opposition, aux membres de l'opposition. Les élections ont fait qu'il y a une liste majoritaire et des élus de l'opposition. De plus, il aurait pu être reproché de ne pas laisser un espace d'expression pour les élus de l'opposition. Il a donc été laissé le délai prévu par le règlement intérieur afin de rédiger un article. Ce qui n'a pas été fait.

Anick ROBIN rappelle que pendant tout le mandat, les membres de l'opposition ont presque systématiquement manifesté leur opposition, et sur les projets de la liste majoritaire, et sur les budgets. Il y a toujours eu une opposition tout au long du mandat.

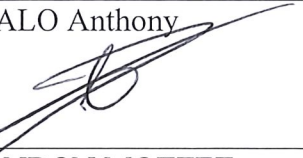
Cyrille FONTANEZ rappelle que cet espace d'expression dans la Gazette est encadré par le règlement du Conseil Municipal, qui le rend obligatoire.

Anthony DIPALO dit qu'il s'agit d'un bilan de mandat, et non d'une Gazette classique. Ce bilan de mandat a été fait comme il a été fait par de nombreuses communes. Il est donc tout à fait normal que la majorité en place puisse faire son bilan de mandat. De plus, ce bilan était nécessaire par la majorité afin de communiquer sur tout le travail et les actions accomplies durant ce mandat.

Danielle CLEMENT explique s'être renseignée auprès de l'Association des Maires de France, il n'est pas obligatoire de concerter l'opposition lors d'un bilan de mandat.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 1^{er} septembre 2025 à 20h00.

Suivent les signatures des membres présents

BARRET Chantal <i>Excusée</i>	BARRET Elodie 	BENOKBA Gilles <i>Représenté</i>
CHALOIN Christophe 	CHANTEPY Lydie <i>Représentée</i>	COMBET Chantal <i>(abstention)</i>
DIKITE Florane 	DIPALO Anthony 	DURAND Yannick <i>Excusé</i>
FONTANEZ Cyrille 	FRANDON MOTTET Guillaume <i>Représenté</i>	ORARD Claude 
ROBIN Annick		

Rappel des Délibérations prises lors de la présente séance :

- 1/ PRESENTATION DES RAPPORTS 2024 ETABLIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO
- 2/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2024
- 3/ CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
- 4/ INSTAURATION D'UN TARIF SPECIAL POUR LA GARDERIE EN CAS DE NON INSCRIPTION
- 5/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SPECIALE POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE
- 6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX ET EXTENSION DES AIRES DE JEUX EXISTANTES »
- 7/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'OPERATION « AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX ET EXTENSION DES AIRES DE JEUX EXISTANTES »

Le Maire,
Danielle CLEMENT